



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/03/13

Reçu en Préfecture le : 26/03/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 25 mars 2013**  
**D-2013/177**

***Aujourd'hui 25 mars 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Paola PLANTIER

## **Bourse du Travail. Restauration des façades. Avenants aux marchés de travaux.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-20110241 du 02 mai 2011, n° D-2011/385 du 27 juin 2011, et n° D-2011/479 du 18 juillet 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de restauration des façades et de l'atrium (tranche ferme) pour un montant de 600 417,30 € HT.

Par délibération n° D-2012/640 en date du 19 novembre 2012, ce montant a été porté à 619 655,16 € HT à la suite de modifications techniques.

Dans le cadre de cette première tranche de travaux, certains ajustements sont nécessaires en raison de la présence d'amiante, découverte en cours de chantier, nécessitant la mise en place d'un plan de retrait.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être modifiés en conséquence :

### Lot n° 1 – INSTALLATION DE CHANTIER/ECHAFAUDAGE/MACONNERIE PIERRE DE TAILLE/BETON

Marché n° M110171 – Entreprise DAGAND

- Surlocation pour une période de 2 mois d'échafaudage en place, la TC1 doit être mise en œuvre le 15 mars prochain.
- Certains travaux de traitement par inhibiteur de corrosion des bétons doivent être réalisés

	Montant en € HT
Montant initial du marché	191 353,21
Montant avenant n° 1	14 494,76
Montant du présent avenant	198,31
Nouveau montant du marché	206 046,28

Lot n° 04 – CARRELAGE  
Marché n° M110174 – Entreprise SOCRA

- Exécution à l'identique des marches demie lune, donnant accès au couloir intérieur
- Récupération des nez de marche dans la cour au RdC
- Fourniture de 2 m<sup>2</sup> de carreaux en grès céram gris

	Montant en € HT
Montant initial du marché	103 564,48
Montant avenant n° 1	5 400,00
Montant du présent avenant	1 988,75
Nouveau montant du marché	110 953,23

Le coût de ces ajustements porte le coût des travaux de la tranche ferme à 621 842,22 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 324, article 2031.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**